

Pour l'action syndicale en défense des agents non titulaires

Ce début d'année 2008 voit la question des agents non titulaires de l'Etat revenir sur le devant de l'actualité pour au moins deux raisons : d'une part la publication au mois de novembre dernier par le ministère de la fonction publique d'une circulaire d'information relative aux dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat et, d'autre part, la volonté exprimée par notre fédération la FSU (lors de son dernier congrès à Marseille) de rouvrir ce dossier, deux ans après la clôture du plan Sapin.

Evidemment, les objectifs de la circulaire ministérielle ne peuvent être confondus avec les revendications syndicales exprimées par la FSU ou par le SNASUB, tant le projet gouvernemental consiste en l'installation permanente de collègues à statut précaire (le contrat à durée indéterminée ne changeant rien à l'affaire en comparaison au statut du fonctionnaire) dans le «paysage» des services publics de l'Etat. En effet, la circulaire prévoit une série de dispositions permettant aux différents ministères concernés de «consolider» la gestion des agents non titulaires (conditions de recrutement, de rémunération y compris de représentation à travers la mise en place de véritables CAP appelées pour l'occasion «commissions consultatives paritaires»).

Ce chantier, ouvert par l'opportunité offerte par la transcription dans le droit français d'une directive européenne relative au contrat à durée indéterminée fait également écho au discours du Président de la République sur la modernisation de la fonction publique. L'ensemble des observateurs avisés a bien cru comprendre de son allocution prononcée devant l'institut régional de l'administration de Nantes en septembre dernier la volonté de voir les personnels de l'Etat être installés dans un lien contractuel avec l'Etat-patron ; par opposition évidente à la situation statutaire actuelle, présentée de façon démagogique par Nicolas Sarkozy comme étant trop lourde, trop figée, trop complexe à gérer.



L'un des biais pour modifier (progressivement ?) le rapport entre les fonctionnaires et leur employeur, pour casser la référence au statut protecteur et notamment au droit à la carrière est celui de la généralisation du contrat à durée indéterminée (CDI). Supprimer massivement les postes budgétaires de fonctionnaires au fil des lois de finances, recruter en contrat à durée déterminée ou en CDI comme variable d'ajustement, tel est l'une des options gouvernementales pour réduire le nombre de fonctionnaires en prélude à la réduction drastique du périmètre actuel des services publics assumés par l'Etat.

Aux syndicalistes que nous sommes de nous opposer résolument à cette politique de casse du statut à l'aide du

«Cheval de Troie» du CDI. Ne laissons pas l'exception actuelle du contrat à durée indéterminée (ou déterminée) devenir la norme et se substituer ainsi à l'emploi statutaire. Il est à noter que cette substitution peut trouver également de fervents supporters parmi des «décideurs» locaux, des présidents d'universités par exemple. La récente loi LRU leur permet en effet de recruter largement des salariés contractuels.

Tout comme nous devons nous opposer à la généralisation du contrat dans la fonction publique, nous devons aussi revendiquer et mobiliser pour l'extinction de la précarité dans nos métiers. En effet, il existe actuellement parmi nos collègues des agents non titulaires, contractuels de droit public, exerçant à l'année ou pendant des périodes plus courtes dites de suppléances. Ces collègues sont annuellement suspendus aux décisions de réemploi et d'affectation des chefs de service (recteurs, présidents d'universités, directeurs...) tout en étant les moins bien rémunérés d'entre nous. Cette situation n'est pas acceptable tant cette précarité vécue est contradictoire avec l'aspiration de chacun à vivre décemment. C'est pourquoi, le SNASUB et la FSU doivent passer à l'offensive contre la précarité pour gagner un plan de titularisation des personnels non titulaires.

Pour autant, cette lutte de longue haleine ne doit pas nous faire oublier les possibilités existantes ça et là d'améliorer la condition des collègues quant à leur rémunération, leurs droits élémentaires... C'est pourquoi il nous apparaît nécessaire de développer l'intervention syndicale sur ce dossier. Bien connaître les nouvelles possibilités du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et de la circulaire d'application FP du 26 novembre 2007, faire en sorte que les agents non titulaires connaissent leurs droits sont des enjeux importants qui permettront de limiter les situations d'isolement et d'inégalité de traitement.

Pour préparer cette mobilisation, la FSU a organisé deux journées syndicales courant mars à Paris. Sans aucun doute le point de départ d'une campagne syndicale permettant de remettre à l'ordre du jour la revendication d'extinction de la précarité dans nos métiers par la titularisation des collègues non titulaires.

Maintenir notre exigence d'en finir avec la précarité

Imposer un plan de titularisation des collègues

Gagner des améliorations des conditions de rémunération et de travail

Philippe Lalouette